

Par ailleurs :

**2.2.5. Les parties constitutives de l'effet sont surfilées.**

**2.2.6. Les coutures de côté, d'entrejambe et de fond peuvent être faites :**

- soit au point noué ;
- soit au point de chaînette deux fils.

La couture de fond des pantalons comporte deux rangées de types de points.

**2.2.7. Les pantalons à bas «droits» doivent présenter un rempli d'une largeur de 4 centimètres au minimum.**

Le derrière des bas de pantalon doit comporter une talonnette à bourrelet, de bonne qualité posée de couture à couture. Elle débord de 0,1 à 0,2 centimètre le bas du pantalon.

Pour les pantalons sans revers confectionnés dans un tissu s'effilochant, le bord du rempli est renforcé par un biais ou surfilé.

**2.2.8. La doublure de fond a les dimensions minimales suivantes :**

- 10 centimètres le long de la couture de fond ;
- 12 centimètres le long de la couture d'entrejambe.

Elle est maintenue par 3 points d'arrêt au minimum sur les coutures d'entrejambe et le fond de pantalon.

**2.2.9. Sont autorisées deux pointes rapportées au fond du pantalon, d'une hauteur :**

- minimale de 8 centimètres ;
- maximale de 12 centimètres.

La couture de raccord est effectuée dans le droit fil chaîne (direction longueur).

## **2.3. Dispositions particulières aux vêtements à manches**

### **2.3.1. Le col**

Il doit être entoilé :

- soit par du feutre aiguilleté ;
- soit par un assemblage classique (toile et feutre).

Le dessous de col est monté à plat sur l'encolure par une couture formée :

- soit de types de points en forme de «T»,
- soit de types de points «zigzag»,
- soit de types de points invisibles.

Le montage du dessus de col est effectué suivant les méthodes habituelles et en concordance avec le montage du dessous de col.

## 2.3.2. L'entoilage

Deux types d'entoilage peuvent être utilisés :

### 2.3.2.1. L'entoilage classique

#### 2.3.2.1.1. *Coupe de la toile*

La toile intérieure doit descendre jusqu'au bas du devant du vêtement où elle présentera une largeur d'au moins 12 centimètres ; cette largeur est par ailleurs suffisante pour :

- recouvrir sur au moins 4 centimètres l'extrémité inférieure de chaque côté ;
- recouvrir la pince de dessous de bras, au niveau de l'emmanchure.

#### 2.3.2.1.2. *Préparation de la toile*

Des pinces, correspondant à celles du tissu de fond, sont à prévoir. Elles doivent être fermées et renforcées.

#### 2.3.2.1.3. *Mise sur toile*

La toile est glacée autour de l'emmanchure et sur la poche de côté.

#### 2.3.2.1.4. *Les plastrons*

Les vestons et les vareuses comportent, en outre, un plastronnage descendant au moins jusqu'à :

- Cinq centimètres en dessous de la ligne d'emmanchure sous le bras ;
- Dix centimètres au-dessus de la taille sur le devant du vêtement.

Les plastrons sont assemblés à la toile par des rangées de points du type «zigzag», espacées au maximum de 0,8 centimètre.

### 2.3.2.2. L'entoilage thermoadhérent

#### 2.3.2.2.1. *Coupe de la toile*

La toile doit couvrir tout le devant, du bord du devant jusqu'à la pince du dessous de bras, et de l'épaule au bas du vêtement.

La toile est de préférence dégarnie sur un centimètre le long des devants et revers.

#### 2.3.2.2.2. *Mise sur toile*

L'assemblage de la toile au tissu de fond est réalisé à l'aide d'une presse spéciale à thermocoller réglée et contrôlée régulièrement afin de garantir une parfaite adhérence.

*Commentaires : si nécessaire, l'acheteur prévoit dans les documents particuliers du marché ses exigences d'assurance de la qualité particulières et les modalités de garantie technique pour l'application du procédé de thermocollage.*

#### **2.3.2.2.3. Les plastrons**

Les plastrons doivent être de la même dimension que celle des plastrons de l'entoilage classique et peuvent être thermocollés ou non.

Dans le cas où ils ne sont pas thermocollés, ils sont fixés uniquement par un passement placé le long de la ligne de cassure du revers et à l'emmanchure.

#### **2.3.3. Les revers**

La pointe des revers doit recevoir un renfort thermoadhérent.

#### **2.3.4. Les garnitures des devants**

Elles seront au plus en deux morceaux.

Le plus court des deux doit mesurer au moins 10 centimètres.

La largeur minimale sera de :

- 8 centimètres au bas du vêtement ;
- 10 centimètres au niveau de la poche portefeuille

La garniture est obligatoirement glacée sur la toile.

#### **2.3.5. Le fourreau**

L'assemblage du fourreau doit comprendre un passement qui est glacé ou thermocollé sur la toile intérieure. Celle-ci est suffisamment dégagée pour ne pas être prise dans la couture du fourreau.

Le glaçage des bords du fourreau est effectué :

- soit par une piqûre apparente,
- soit par une piqûre intérieure.

#### **2.3.6. Les épaulettes et les toiles doivent être glacées le long de l'emmanchure**

#### **2.3.7. Les poches**

Les vêtements sont pourvus de deux poches dites «de côté» et d'une ou deux poches dites «de poitrine».

Ces poches sont prévues :

- avec ou sans rabat ;
- passepoilées ou plaquées.

Deux poches portefeuille, passepoilées, boutonnées ou non sont aussi prévues.

En outre :

- tous les coins de poches extérieures, à l'exception des poches dites «pattes de gilet», sont consolidés par un arrêt rapporté ;
- dans le cas où les poches plaquées ainsi que leurs rabats comportent une piqûre décor, ceux-ci sont fixés au devant par une couture indépendante.

- si le rabat est réalisé sans couture de décor, il est assemblé au devant par une couture de fixation et une couture de maintien à plat.
- les sacs de poche et les parementures ne doivent pas présenter d'assemblage à bord non protégé.

### **2.3.8. Les manches**

Les manches sont coupées en deux parties.

Les manches dont le bas est rempli, sans parement, comportent sur cette partie un renfort, thermocollé ou non, d'une largeur minimale de 6 centimètres afin de permettre le glaçage du rempli.

### **2.3.9. Les remplis**

Les remplis du bas des vêtements et ceux des manches, d'une hauteur d'au moins 3 centimètres, doivent être maintenus.

### **2.3.10. Le doublage**

#### 2.3.10.1. Le corps du vêtement

La coupe de la doublure doit permettre la réalisation d'un pli d'aisance de 1 centimètre de profondeur au milieu du dos.

La doublure au bas du vêtement doit être suffisamment longue pour former un pli réalisé comme pour un doublage en forme.

La doublure doit être glacée :

- tout le long de l'encolure ;
- le long de l'emmanchure.

Sur les emmanchures, la doublure est rabattue :

- soit à la main ;
- soit à la machine.

#### 2.3.10.2. Les manches

Le doublage des manches doit être glacé le long de la couture du coude.

## **3. MARQUAGE**

### **3.1. Désignations des tailles**

Les tailles sont désignées conformément aux indications du tableau de tailles relatif à chaque effet et figurant dans les notices techniques et fiches descriptives de l'acheteur.

### **3.2. Étiquetage de l'article**

Chaque article reçoit un marquage fixe précisant son origine, sa taille et les conditions de son entretien. Toutes les inscriptions sont de couleur noire (sauf indication contraire des documents contractuels) et sont indélébiles.